

Vernaison, le 15 Février 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février, le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur VAGANAY, Monsieur PEREZ, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame COSNARD, Madame FRAPPA-ROUSSE, Monsieur BARD, Monsieur GONNARD, Madame BAEZA, Monsieur CARRE, Monsieur BENMERZOUQ, Monsieur DRID, Monsieur MONTEGUE, Madame LACROIX, Madame MARIN, Monsieur VUILLEMARD, Madame BERNARD, Monsieur POCHON (pour partie), Madame DESPINASSE, Monsieur GAILLARD.

Étaient excusés représentés :

Madame PLA-PAUCHON a donné pouvoir à Madame FRAPPA-ROUSSE.
Monsieur VOINDROT a donné pouvoir à Monsieur VUILLEMARD.
Madame GRAZIANO a donné pouvoir à Madame BERNARD.
Madame VANEL a donné pouvoir à Monsieur GONNARD.
Madame PALLEJA a donné pouvoir à Monsieur POCHON (pour partie)

Était absente :

Madame Annick BOURDIN.

Désignation du secrétaire de séance : Madame BAEZA

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2019

Au vu des délais, le procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concerne la signature de la convention 2019 entre la Commune et la Spa Lyon-Sud.

Le Conseil municipal donne acte de cette communication.

1 – Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. approuve le bilan des acquisitions, cessions et conventions effectuées en 2018 tel que présenté.

2 – Présentation du rapport annuel 2018 de M. le Maire sur la marche et le résultat de l'administration.

Monsieur le Maire expose que chaque année selon les dispositions de l'article L 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit présenter au Conseil municipal un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'Administration durant l'année écoulée. Sur la demande du Conseil municipal, ce rapport est publié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte à M. le Maire de la présentation du rapport annuel 2018 sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'Administration.
- demande la publication de ce rapport annuel 2018 au recueil des actes administratifs du 1er trimestre 2019.

Monsieur Michel POCHON est arrivé lors de l'examen du précédent point, il prend part désormais au vote.

3 – Vote du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions :

. approuve le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture au 31.12.2017	226 825,84 €	934 658,85 €	1 161 484,69 €
Affectation des résultats exercice	0,00 €		0,00 €
Recettes de l'exercice 2018	1 358 256,99 €	5 184 144,64 €	6 542 401,63 €
Dépenses de l'exercice 2018	1 560 428,21 €	3 762 501,95 €	5 322 930,16 €
Résultat de l'exercice 2018	-202 171,22 €	1 421 642,69 €	1 219 471,47 €
Résultat de clôture au 31.12.2018	-202 171,22 €	1 421 642,69 €	1 219 471,47 €

4 - Vote du compte administratif 2018

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et sous la Présidence de M. Jean-François GOUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention :

. approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture au 31.12.2017	226 825,84 €	934 658,85 €	1 161 484,69 €
Affectation des résultats exercice	0,00 €		0,00 €
Recettes de l'exercice 2018	1 358 256,99 €	5 184 144,64 €	6 542 401,63 €
Dépenses de l'exercice 2018	1 560 428,21 €	3 762 501,95 €	5 322 930,16 €
Résultat de l'exercice 2018	-202 171,22 €	1 421 642,69 €	1 219 471,47 €
Résultat de clôture au 31.12.2018	-202 171,22 €	1 421 642,69 €	1 219 471,47 €

5 – Débat annuel sur la formation des élus

Il est rappelé que chaque Conseiller municipal peut prendre connaissance des formations proposées par l'Association des Maires du Rhône sur le site comme indiqué l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. donne acte du débat annuel 2019.

6 – Affectation des résultats 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions :

. affecte le résultat de clôture 2018 du budget principal de 1 421 642,69 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit constaté de 1 002 162,96 € sur la section d'investissement après application des reports et le solde de 419 479,73 € pour l'autofinancement de la section d'investissement.

7 – Vote des taux des taxes locales 2019

Les taux proposés à l'identique depuis 2015, le produit fiscal provisoire s'établirait suivant l'état n° 1288 M du 19/12/2018, comme suit :

Désignation	Proposition de maintien des taux	Bases d'imposition 2018 (n° 1288 M)	Produit prévisionnel attendu 2019
taxe d'habitation	14,30 %	6 939 070 €	992 287 €
taxe foncière sur les propriétés bâties	19,83 %	5 024 442 €	996 346 €
taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,10 %	25 093 €	12 131 €
Produit fiscal attendu			2 000 764 €

Les bases d'imposition prévisionnelles pour les nouveaux habitants s'élèveraient à 28 000 € et l'évolution des bases est quant à elle estimée à 27 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions :

. adopte les taux d'imposition des trois taxes locales directes pour 2019 comme suit :

Désignation	Taux 2019
taxe d'habitation	14,30 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	19,83 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,10 %

8 – Étalement sur les assurances Dommages-ouvrage pour le projet d'investissement de l'extension et de la réhabilitation de la salle des sports

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. autorise l'étalement de la charge sur l'assurance dommages-ouvrages à souscrire pour l'opération n° 2017-01 « salle des sports » pour une durée de cinq ans pour les travaux d'extension de la salle des sports.

. précise que l'étalement est constaté l'année même du versement de la prime d'assurance par la Commune.

. donne pouvoirs à M. le Maire pour étaler la charge correspondant suivant le montant définitif qui sera arrêté lors de la souscription du contrat.

. **dit** que les crédits seront prélevés au chapitre de l'opération n° 2017-01 « salle des sports » tel qu'énoncé ci-dessus du budget de la Commune exercice 2019 et suivants.

. **donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour adapter l'étalement au regard des primes définitives voire de différer à la souscription de ce contrat au vu de la planification prévisionnelle des travaux tels qu'envisagés.

9 – vote du budget primitif et des subventions aux associations – exercice 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 20 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention :

. **adopte** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal, arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 252 022,00 €	4 252 022,00 €
INVESTISSEMENT	3 421 322,96 €	3 421 322,96 €
TOTAL	7 673 344,96 €	7 673 344,96 €

et ses annexes jointes au présent budget primitif comportant notamment l'état des subventions attribuées aux associations.

. **précise** que le budget principal de l'exercice 2019 a été établi et voté par nature avec une présentation par fonctions,

. **dit** que le vote intervient au niveau des chapitres globalisés ou non pour la section d'exploitation et au niveau soit des chapitres "opérations" soit des différents chapitres globalisés ou non pour les opérations non affectées concernant la section d'investissement.

10 – Provision financière sur les risques pour couvrir le reste à recouvrer 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **décide** de constituer une provision pour risques pour un montant total de 2 000 € correspondant à des restes à recouvrer,

. **dit** que ce montant sera imputé à l'article 6817 – fonction 01 du budget de la Commune exercice 2019.

11 – Attribution de la subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **approuve** l'attribution d'une subvention de 20 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune au titre de l'exercice 2019.

. **dit** que la dépense sera inscrite au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 657362 – fonction 520 au budget principal -exercice 2019.

12 – Approbation des participations financières exceptionnelles des classes élémentaires pour les sorties scolaires des élèves de l'école publique Robert Baranne et de l'école Notre Dame – exercice 2019

Monsieur Jean-Yves MONTEGUE, intéressé personnellement, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **approuve** le montant des participations financières pour les sorties scolaires au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour les classes élémentaires de l'école publique primaire « Robert Baranne » et de l'école privée « Notre Dame » tel que présenté, soit un crédit de 20 € par élève et pour chaque classe.

. **dit** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 - article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » - fonction 211 « école maternelle » et 212 « école primaire » du budget principal – exercice 2019.

13 – Approbation du principe d'une participation financière exceptionnelle par classe pour les élèves de l'école publique maternelle Robert Baranne – exercice 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **approuve** le montant de la participation financière pour les activités de sorties scolaires de 2 360 € pour 118 élèves, soit 20 € par élève.

. **dit** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 - article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » - fonction 211 « école maternelle » du budget principal – exercice 2019.

14 – Attribution du montant de la participation financière de l'école privée Notre-Dame

Monsieur Jean-Yves MONTEGUE, intéressé personnellement, ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, soit à l'unanimité des votants :

. **approuve** le montant du forfait annuel communal qui est arrêté au titre de l'année 2019 à 27 999,75 € arrondis à 28 000 €.

. **dit** que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65 "autres charges de gestion courante" -article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé du budget principal », fonction 213 -exercice 2019.

15 – Ouverture d'une ligne de crédit pour le Réseau d'Aides Spécialisés pour les Enfants en Difficultés (RASED) au titre de l'exercice 2019

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **autorise** l'ouverture d'une ligne de crédit pour le fonctionnement du RASED pour un montant de 500 € ;

. **dit** que la dépense sera inscrite de la Commune au chapitre 011 « charges à caractère général » - article 6067 « fournitures scolaires » – fonction 213 « classes regroupées » du budget de la Commune exercice 2019.

16 – Modalités de prise en charge financière pour le déplacement du Conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

. **dit que** les frais de déplacement (SNCF + RATP) pour le voyage à Paris des élus du Conseil municipal des jeunes seront remboursés à Mme Carine FRAPPA-ROUSSE pour les 10 jeunes élus et l'adjoint d'animation.

. **dit** que la dépense sera inscrite au chapitre 011 « charges à caractère général » article 6247 « transports collectifs » – fonction 021 « assemblée locale » au budget principal - exercice 2019.

17 – Attribution du montant des subventions 2019 pour la programmation intercommunale Sud-Ouest Lyonnais (SOL)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **approuve** les propositions d'attribution des subventions pour les actions retenues telles que présentées ci-dessus.
- . **rappelle** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- . **informe** Mesdames et Messieurs les présidents des associations citées ci-dessus que cette délibération est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter des dates de notification, de publication et de transmission en Préfecture,
- . **dit** que les crédits seront prélevés à l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé" -diverses fonctions du budget principal exercice 2019.

18 – Contrôle de légalité : Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **approuve et autorise** M. le Maire à signer le projet d'avenant à la convention signée entre M. le Préfet du Département du Rhône et la Commune les 19 et 28 janvier 2016 relative à la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat tel qu'annexé à la présente délibération,
- . **donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de la dématérialisation.

19 – Création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratif à compter du 1^{er} mars 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- . **décide** de créer un poste, à compter du 1^{er} mars 2019, à temps complet, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, grade d'adjoint administratif territorial, grade d'adjoint administratif –échelle C 1, à temps complet, soit 1 607 h 00 annuelles, selon un cycle annuel correspondant à l'année civile.
- . **dit** qu'il sera procédé à la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents.
- . **dit** que les dépenses seront prélevées au chapitre 012 « charges de personnel » – fonction 020 « administration générale de la collectivité » du budget principal -exercice 2019.

20 – Procédures menées par le CDG69 pour conclure une convention de participation pour le risque « santé » et /ou pour le risque « prévoyance »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **souhaite** s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :
 - dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »

- . **mandate** le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le ou les risques choisis.
- . **indique** que dans le cadre de cette convention de participation, le montant estimé de la participation pour le risque santé sera compris entre 1 € et 10 € et celui de la participation pour le risque « prévoyance » entre 1 € et 10 € par agent et par an.
- . **s'engage** à communiquer au cdg69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause et autorise le cdg69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.
- . **prend** acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69.

21 – Questions diverses

Aucune question n'est soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45. La prochaine séance est fixée au 21 mars 2019.



Le Maire,
André VAGANAY

